



Entrez dans l'enseignement supérieur

# Guide pour réussir son entrée en 1<sup>ère</sup> année à l'université de Bourgogne



# Rentrée 2021

*L'université est une chance !*

Saisissez-la en soignant votre dossier Parcoursup

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)



# Parcoursup : les étapes clés 2021

Chaque étape est primordiale et doit être réalisée dans le respect des délais impartis.

1

## Novembre 2020 > Janvier 2021 Je m'informe & découvre les formations

**Je m'informe sur mon orientation ou ma réorientation** sur le site [terminales2020-2021.fr](http://terminales2020-2021.fr)

**Je consulte l'offre de formation** sur [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr) où je trouve :

- les contenus, les attendus, les débouchés professionnels des formations et les critères d'examen des dossiers ;
- les contacts utiles pour échanger avec un responsable administratif ou pédagogique, un référent handicap ou un ambassadeur étudiant ;
- les dates des journées portes ouvertes et des cours ouverts.

Lorsque vous recherchez une formation, le moteur de recherche vous propose des formations similaires qui peuvent vous intéresser. N'hésitez pas à les consulter pour élargir vos choix.

2

## 20 Janvier > 11 Mars > 8 Avril 2021 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finaliser mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la 2<sup>e</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée et aux journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur.

### DU 20 JANVIER AU 11 MARS Inscription et formulation des vœux

Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat. Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer. Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

**Jeudi 11 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.**

### JEUDI 8 AVRIL Dernier jour pour finaliser mon dossier

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de mes vœux.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Avant de confirmer les vœux, je devrai, sur la plateforme, exprimer ma préférence dans une rubrique dédiée à cet effet. Non communiquée aux établissements, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de proposition d'admission.



### Nombre de vœux et sous-vœux

#### Les formations avec vœux multiples

Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires. Le vœu multiple compte pour 1 seul vœu parmi les 10 possibles (limité à 5 pour les regroupements d'IFSI). Il est possible de formuler jusqu'à 20 sous-vœux.

BTS-DUT-CPGE-DNMADE : 10 sous-vœux maximum / spécialité, voie ou mention.  
DCG : 10 sous-vœux maximum  
IFSI-EFTS-réseau écoles ingénieurs et de management-réseau sciences Po/  
IEP-PASS Ile-de-France : nombre de sous-vœux non limité et non comptabilisé dans le maximum autorisé.  
Études de santé au niveau de chaque université : se reporter p.6

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape.

## Le secteur géographique pour les formations non-sélectives

Il correspond à la **zone de recrutement des établissements**. Il s'agit généralement de l'académie où vous résidez.

Dans des cas exceptionnels, il peut différer de l'académie : l'information sera disponible dans Parcoursup. Un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas du secteur de recrutement (académique ou secteur défini) de chaque licence ou PASS sera fixé. Un nombre restreint de candidats ne résidant pas dans le secteur sera accueilli.

**Conseil** : formulez des vœux sur le secteur où vous avez plus de chance d'être admis.

**Dérogations via Parcoursup** : Il est prévu de prendre en compte les situations particulières des candidats (déménagement des parents en raison d'un changement de situation professionnelle, rapprochement d'un frère ou d'une soeur scolarisé dans le département...). Une demande de dérogation via la rubrique "secteur de licence" pourra être formulée uniquement si le candidat a fait au moins un vœu de licence, et **jusqu'au 10 mai 2021**. La demande sera examinée par les services académiques d'information et d'orientation (SAIO).

3

27 Mai > 16 Juillet 2021

### Je reçois les réponses des formations & je décide

#### 27 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.  
Je reçois les **propositions d'admission au fur et à mesure et en continu**.  
J'y réponds **obligatoirement** dans les délais indiqués par la plateforme.

#### 6 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

#### 16 JUILLET

**Fin de la phase principale.** Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase.

#### DU 17 JUILLET AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE INCLUS

En fonction des démissions de la phase principale, des propositions pourront être effectuées.

**Je respecte la date limite de réponse** indiquée pour chaque proposition qui m'est faite. *Si je laisse passer le délai indiqué, la proposition m'est automatiquement retirée.*

#### Délai de réponse :

Pour les propositions reçues :

- à partir du 27 mai : **J + 4**
- à partir du 29 mai : **J + 2**
- à partir du 17 août : **J+1**

#### Point d'étape du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet

*Pour les candidats n'ayant que des vœux en attente.*

Je dois indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

À partir du 28 mai, si j'ai des vœux en attente, je peux indiquer mon ordre de préférence. Le répondeur automatique répond à ma place : plus besoin de me connecter chaque jour sur Parcoursup !

Chaque jour, des candidats se désistent suite aux propositions qui leur sont faites et libèrent des places proposées aux candidats en attente. De nouvelles propositions sont donc faites une fois par jour (chaque matin) et les situations peuvent évoluer rapidement.

## Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

3

**16 Juin > 16 Septembre 2021**

### **Phase complémentaire Je formule de nouveaux vœux & je décide**

Elle permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.

#### **DÈS LE 27 MAI**

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, classe prépa, IFSI, écoles...), **je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée** (auprès du service orientation de mon établissement si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) **ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.**

#### **À PARTIR DU 2 JUILLET**

**Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie.** Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

4

**Dès Juillet 2021**

### **Inscription administrative Je m'inscris par le web à l'uB**

#### **DÈS JUILLET**

Après avoir accepté la proposition d'admission, **je m'inscris par le web à l'uB** selon le calendrier défini pour les inscriptions administratives :

- **jusqu'au 16 juillet - 12h**, si j'ai accepté **définitivement** la proposition d'admission avant le 11 juillet
- **jusqu'au 27 août - 12h**, si j'ai confirmé la proposition d'admission entre le 12 juillet et le 22 août
- **jusqu'à mi-septembre**, si je participe à la phase complémentaire à partir du 23 août

#### **DÈS DÉBUT SEPTEMBRE**

**Je fais ma rentrée à l'uB.**

Ma présence est obligatoire à la rentrée pour le tutorat !



# Qui est concerné par Parcoursup ?

Tous les candidats, titulaires ou en préparation, d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, qui souhaitent s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année dans une formation initiale de l'enseignement supérieur ainsi que les étudiants qui souhaitent se réorienter doivent suivre la procédure.

**Ne sont donc pas concernés** : les redoublants au sein du même établissement, les candidats soumis à une demande d'admission préalable, les candidats au titre de la formation continue et les étudiants en césure (droit à réinscription). Pour les candidats en reprise d'études, un outil a été mis en place spécifiquement : ParcoursPlus.

## > Candidat en préparation ou titulaire d'un diplôme de fin d'étude à l'étranger

| Vous êtes                                                                                                                                                                                                                                                                       | Procédure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Étudiant français en préparation ou titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaire étranger, bac européen, bac international.                                                                                                                                                | Parcoursup                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Étudiant ressortissant de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre et vous préparez ou êtes titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaire étranger.                                               | Parcoursup des conditions de langues : TCF (Test de connaissance du Français) niveau C1 exigé pour les filières Droit, Administration économique et sociale, Économie, Gestion, Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement, PASS et niveau C1 recommandé pour toutes les filières en Sciences humaines et sociales ; niveau B2 exigé pour toutes les autres filières. <sup>1</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Étudiant de nationalité étrangère, non ressortissant de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre et vous n'êtes pas titulaire ou en préparation du baccalauréat français ou du baccalauréat européen. | Les conditions d'admission sont différentes selon votre nationalité, votre pays de résidence, votre diplôme de fin d'études secondaires et la nature des études visées.<br><b>Pour une 1<sup>ère</sup> année de licence (1<sup>ère</sup> inscription)</b> : vous devez obligatoirement passer par la procédure DAP<br><b>Pour une inscription en formation sélective universitaire (DUT, DEUST, DU)</b> : Espace Campus France à procédure "Études en France" ou Parcoursup uniquement pour les pays ne disposant pas d'un espace Campus France à procédure "Études en France"<br><b>Pour une inscription en formation sélective non universitaire (CPGE, BTS, écoles...)</b> : Parcoursup<br>Procédures et démarches <sup>2 et 3</sup> |

<sup>1</sup>Pour plus d'informations : <http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html>

<sup>2</sup><https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24759/venir-etudier-france.html>

<sup>3</sup><https://www.campusfrance.org/fr/inscription-enseignement-superieur-France>

## > Étudiant en réorientation

Il est nécessaire d'**anticiper votre réorientation** si vous souhaitez / devez changer de filière et/ou d'établissement à la prochaine rentrée **2021-2022** (notamment étudiant de PACES/PASS n'ayant pas la possibilité de redoubler...)

Pour vous réorienter, vous devez suivre la procédure **Parcoursup** et déposer vos vœux **entre le 20 janvier et le 11 mars** et **finaliser votre dossier le 8 avril 2021** au plus tard.

**Votre demande sera administrée comme pour les lycéens de terminale.**

La cohérence entre votre projet et les caractéristiques de la formation sera prise en compte lors de l'examen de la candidature. Mais il n'y aura pas de fiche Avenir.

En revanche, si vous avez été accompagné par un service chargé de l'orientation durant l'année universitaire 2020-2021, une fiche de suivi de votre projet de réorientation pourra être complétée par ce service.

**À noter** : l'identifiant change à chaque session, mais il est prévu que vous puissiez récupérer sur Parcoursup les éléments de votre dossier de l'année précédente si vous avez toujours accès à l'adresse de messagerie indiquée en 2020. **Attention, cette possibilité est donnée une seule fois, au moment de la création du dossier.**

Les candidats redoublant dans la même formation au sein du même établissement ne sont pas concernés par Parcoursup.

*En savoir plus sur les réorientations*

<http://ub-link.u-bourgogne.fr>  
rubriques "Études" et "M'orienter ou me réorienter"



# Les formations de l'uB

## Les études de santé à l'uB

De nouvelles voies d'accès ont été mises en place en 2020.  
Deux types de parcours sont proposés sur Parcoursup :



### 1- Une licence disciplinaire avec une option «accès santé» (L.AS)

Lorsque vous ajouterez dans votre liste de vœux une L.AS, vous devrez cocher les formations sur lesquelles vous candidatez : licence seule et/ou licence avec option «accès santé».

### 2- Un parcours d'accès spécifique santé (PASS) avec une option disciplinaire

Le PASS propose diverses options correspondant à vos points forts et à vos autres projets éventuels. Lorsque vous ajouterez dans votre liste de vœux le PASS, vous devrez cocher la ou les options et le site du PASS sur lesquels vous candidatez.

Si vous souhaitez vous engager dans une licence disciplinaire (par exemple STAPS), et si vous souhaitez également candidater à cette licence avec l'option "accès santé", un seul vœu sera comptabilisé.

Pour le PASS, un seul vœu sera comptabilisé, que vous choisissiez 1, 2, 3... options disciplinaires.

Les sous-vœux effectués au niveau d'une licence disciplinaire et du PASS ne sont pas comptabilisés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisés.

À noter que certaines licences comportent la mention d'un site de formation (Dijon, Le Creusot...) : dans ce cas, la formation au Creusot et celle proposée à Dijon constituent des vœux distincts (si vous choisissez les deux, 2 vœux seront comptabilisés).

**Conseil :** Au regard de la capacité d'accueil limitée pour les L.AS et au niveau de chaque option disciplinaire du PASS, tout candidat intéressé par les études de santé a tout intérêt à multiplier les sous-vœux.



- Maïeutique
- Pharmacie
- Médecine
- Kinésithérapie
- Odontologie

Ce logo permet d'identifier clairement les formations concernées : chaque couleur correspond à une filière de santé rappelée dans la légende.

Pour toute information complémentaire sur ces formations, consultez la fiche Santé sur le site lycéens <https://lyceens.u-bourgogne.fr/fiche/premiere-annee-commune-aux-etudes-de-sante/>

## Les formations en tension en 2020

Les licences **non sélectives** ci-dessous n'ont pas pu accueillir tous les candidats qui en ont fait la demande ou n'ont pas été ouvertes en procédure complémentaire (PC)

- L1 Droit
- L1 Gestion
- L1 Information - communication
- L1 LEA Anglais - Espagnol
- L1 LLCER Métiers des langues - Anglais
- L1 Psychologie
- L1 Sciences de l'Éducation (Dijon / Nevers)
- L1 Sciences du langage
- L1 STAPS Dijon
- L1 STAPS Le Creusot
- L1 AES
- Parcours d'Accès Spécifique Santé

## Que signifie "OUI-SI" ?

L'établissement accepte votre inscription à la condition que vous suiviez un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, cursus adapté...) pour vous renforcer dans les compétences attendues et vous accompagner vers la réussite.

## Quels sont les parcours de formation personnalisés à l'uB ?

L'uB a mis en place le dispositif AGIL (Approche Globale de l'Insertion en Licence) avec une L1 réalisée en 2 ans. Pendant la 1<sup>ère</sup> année, deux types d'enseignement sont dispensés : des cours classiques de la licence et des modules de remise à niveau transversaux et disciplinaires. Pendant la 2<sup>ème</sup> année, le reste des cours de L1 sera suivi. Pour STAPS, le dispositif est effectué en un an.



## Priorité géographique interne à l'uB

 pour les formations ci-après, le secteur géographique est différent de l'académie.

| Vous candidatez en                                  | Vous résidez dans les départements de          | Vous relevez de la formation du secteur suivant |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>L1 AES ou STAPS</b><br>Dijon / Le Creusot        | Saône et Loire ou Nièvre<br>Côte d'Or ou Yonne | L1 du Creusot<br>L1 de Dijon                    |
| <b>L1 Droit</b><br>Dijon / Nevers                   | Nièvre<br>Côte d'Or, Yonne ou Saône-et-Loire   | L1 de Nevers<br>L1 de Dijon                     |
| <b>L1 Sciences de l'éducation</b><br>Dijon / Nevers | Yonne ou Nièvre<br>Côte d'Or ou Saône-et-Loire | L1 de Nevers<br>L1 de Dijon                     |


**Conseil pour les candidats : formulez des vœux sur le secteur où vous avez plus de chance d'être admis.**

Seul un nombre restreint de candidats ne résidant pas dans le secteur pourra être accueilli. En savoir plus page 3.

### Dérogations au secteur géographique à l'uB pour STAPS, Droit et AES<sup>1</sup>

<sup>1</sup> À noter : la licence Sciences de l'éducation n'accepte pas de dérogation en raison de ses effectifs très limités.

En complément des dérogations traitées via Parcoursup (cf. p.3 - secteurs géographiques), l'uB accepte de vérifier la situation particulière des candidats qui ont accepté sur Parcoursup la formation au Creusot ou à Nevers et qui voulaient obtenir Dijon, pour les motifs ci-dessous.

 Les candidats devront envoyer un courrier avec les pièces justificatives demandées dès que possible et pour le **25 juin 2021** au plus tard. Les demandes seront examinées durant la première quinzaine de juillet.

#### Motifs définis par l'uB :

- père et/ou mère résidant/travaillant dans le(s) département(s) prioritaire(s) pour Dijon  
**Attention** : le fait de louer spécifiquement un appartement pour suivre ses études ne constitue en aucun cas un motif recevable. Toute justification de domicile devra comporter deux justificatifs datant de 6 mois d'intervalle
- candidat ayant un frère ou une soeur déjà scolarisé(e) dans le département 21
- zone géographique avec difficultés de transport
- sportif de haut niveau



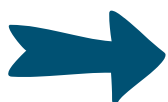
#### Adresse d'envoi des demandes de dérogation :

Université de Bourgogne  
Pôle Formation et Vie Universitaire  
Réglementation et gestion de l'offre de formation  
Esplanade Erasme - BP 27877  
21078 Dijon Cedex



**Veillez à bien joindre les pièces permettant de justifier clairement votre situation et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.**

**Il ne sera pas fait de rappel de pièces.**



*Mettez toutes les chances de votre côté pour réussir votre année universitaire !*

- Participez aux salons, journées portes ouvertes et cours ouverts.
- Consultez l'espace conseil du Pôle Formation et Vie Universitaire.
- Prenez connaissance des attendus des formations, des particularités en matière d'organisation des cours, de parcours proposés, de débouchés, etc.
- Ne manquez pas les rendez-vous qui vous sont donnés, en particulier en juillet pour votre inscription à l'uB et début septembre pour la rentrée...

## À l'uB

- Pour les lycéens : fiches de présentation des formations, témoignages vidéos <http://lyceens.u-bourgogne.fr>
- Pour les étudiants en réorientation : <http://ub-link.u-bourgogne.fr>
- Toutes les formations : <http://u-bourgogne.fr/formation.html>

## Professionnels de l'éducation

Retrouvez tous les outils pour la mise en œuvre du Plan Étudiants (diaporama, vademecum, fiches thématiques...) : <http://eduscol.education.fr>

## Application Parcoursup

Téléchargez l'application pour recevoir sur votre portable les notifications et alertes durant la procédure.



## Contact

Pôle Formation et Vie Universitaire  
au 03 80 39 39 80  
ou par mail  
[pole.formation@u-bourgogne.fr](mailto:pole.formation@u-bourgogne.fr)

